

November 1995

Anne-Marie Javouhey au miroir de sa correspondance

Claude Langlois

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



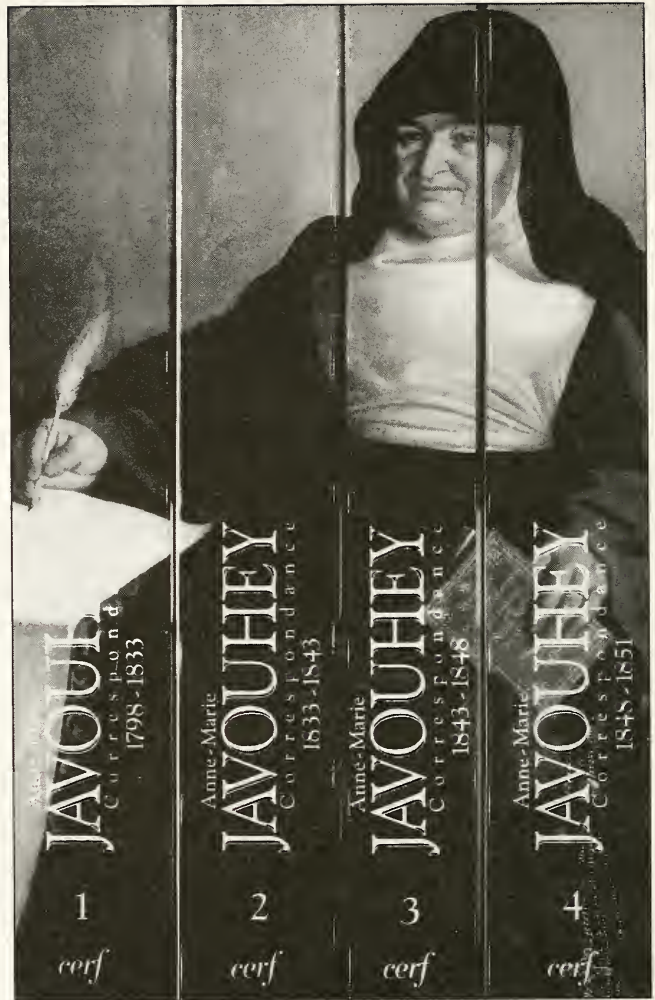
Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Langlois, C. (2019). Anne-Marie Javouhey au miroir de sa correspondance. *Mémoire Spiritaine*, 2 (2). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol2/iss2/10>

This Chroniques et commentaires is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Mémoire Spiritaine by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

ANNE-MARIE
 JAVOUHEY, *Lettres*,
 Texte présenté,
 établi et annoté
 par les Sœurs
 J. Hébert et M.-C.
 de Segonzac,
 Préface par le
 cardinal Gantin,
 Le Cerf, Paris 1994.
 T. I : Lettres 1 à 265
 (1798-juin 1833),
 600p. ; t. II Lettres
 266 à 529 (21 août
 1833-5 juin 1843),
 430p. ; t. III : Lettres
 530 à-817 (4 août
 1843-mai 1848),
 534p. ; t. IV :
 Lettres 818 à 1135
 (9 juin 1848-
 18 mai 1851), 564p.



En dehors de la nouvelle édition de sa correspondance, la bibliographie récente sur Anne-Marie Javouhey et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny n'est pas très fournie. Signalons une importante thèse sous la direction de Jean Boulègue, soutenue en juin 1995 : Geneviève NEMO-LECUIR, *Femmes et vocation missionnaire. Permanence des congrégations féminines au Sénégal de 1819 à 1960 : adaptation ou mutations ? Impact et insertion*. Paris, Université de Paris I (C.E.A.), 1994-95, 939p. en 2 vol., 75 ill. + un vol. d'*Errata et compléments*.

Anne-Marie Javouhey au miroir de sa correspondance

Claude Langlois*

Cet article est la remise en forme d'une présentation d'Anne-Marie Javouhey à travers sa correspondance faite à l'occasion de la publication par les éditions du Cerf de ses Lettres (4 volumes, 1994). Le public initial était composé surtout des membres de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. L'auteur a voulu conserver les grandes articulations de son intervention orale ; il a cependant, dans le cadre de l'inévitable travail d'écriture, été conduit à articuler de manière plus visible certains développements et à préciser ici et là quelques points qui le demandaient pour la clarté de l'exposé. Pour éviter des notes répétitives, les références des citations sont mises dans le texte en renvoyant à la numérotation des lettres (L245 se lit Lettre n° 245).

A ceux et à celles qui connaissent bien Anne-Marie Javouhey ces lectures cursives à travers une abondante correspondance, maintenant entièrement

* Directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE, Section des sciences religieuses, chaire d'histoire et sociologie du catholicisme contemporain) et directeur, au CNRS, du GDR 1095 Histoire du christianisme (XVI^e-XX^e siècles), Claude Langlois a publié *Le Catholicisme au féminin. Les congrégations religieuses françaises à supérieure générale au XIX^e siècle* (Cerf, 1984), *La Caricature révolutionnaire* (Presse du CNRS, 1988) et avec François Laplanche, *La Science catholique* (Cerf, 1992). Il codirige, avec Serge Bonin, l'entreprise de l'*Atlas de la Révolution française* (Paris, Éditions de l'EHESS). Dans l'*Histoire de la France religieuse* sous la direction de J. Le Goff et de R. Rémond, il a participé au tome 3 : *Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine (XVIII^e-XIX^e)* (Dir. Ph. Joutard) (Paris, Seuil, 1991). Deux autres textes importants : « Trente ans d'histoire religieuse », *Archives de Sciences sociales des Religions*, 1987, 63/1 (janvier-mars), p. 85-114 ; « Un historien devant la théologie », in J.-D. Durand (dir.), *Histoire et théologie*, Paris, Beauchesne, 1994, p. 15-31.

accessible dans une superbe édition, n'apprendront rien qu'ils ne sachent déjà ; peut-être seulement verront-ils autrement cette femme de tête et de cœur, à travers le regard d'autrui. A ceux et à celles qui connaissent mal la fondatrice des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, cette évocation risque d'apparaître obscure, parce qu'elle tente de restituer un visage par l'accumulation de citations brèves, notées au fil de la lecture, et de faire sentir, par touches contrastées, l'irréductible originalité d'une vie sans égale. Les uns et les autres trouveront, comme en contrepoint, une manière aussi d'aborder latéralement des questions essentielles qui, pour chacune d'elles, mériteraient un traitement approfondi.

Anne-Marie Javouhey est née à la vie terrestre en 1779 à Jallanges en Côte d'Or ; à la vie de fondatrice en 1807 quand elle donne le jour, après quelques tâtonnements, à une nouvelle congrégation ; au grand large colonial, en 1817, quand elle embarque à Rochefort cinq religieuses pour former un pensionnat dans l'île Bourbon ; à l'Afrique, quand elle-même découvre, en 1822 à Saint-Louis du Sénégal, l'insupportable l'esclavage ; à l'utopie quand elle débarque en 1828 en Guyane et qu'elle fonde Mana ; à la souffrance par son Église en 1835, quand se noue, dans une démission de sa volonté d'un jour, un conflit de plus de dix ans avec son évêque ; à la gloire, tardive, en 1848, quand l'esclavage est aboli et Anne-Marie Javouhey réhabilitée ; à la postérité, en 1851, quand sa vie bien remplie est enfin close... Et à l'écriture, tôt, en 1898 : depuis cette date, jusqu'à sa mort, 1135 lettres conservées permettent de jalonner un grand demi-siècle où son histoire entre rapidement de plain-pied dans l'Histoire.

Lire cette correspondance c'est d'abord, chez une femme qui se doit d'assumer, jour après jour, le poids de lourdes responsabilités, jamais, pour elle, écrasantes, voir surgir, à chaque page, une grande liberté de ton, une grande indépendance de jugement, l'expression vive d'une volonté ferme.

Elle commence tôt. Et jamais ne s'arrêtera : A Balthasar Javouhey, son père, en 1798. C'est sa première lettre conservée qui commence ainsi : « Tous vos refus ne me décourageront pas. Je crois qu'il faudrait m'arracher le cœur pour m'en ôter le désir » (L1). Elle a dix-neuf ans et elle veut seulement *suivre sa vocation* dans une France révolutionnaire bien peu ouverte aux *désirs* de ce type. En 1845, excédée par la guérilla que lui mène depuis plus de dix années son évêque, qui veut, à sa place, diriger la congrégation dont elle se considère comme la mère, elle réplique à cette contestable revendication en paternité : « Oui c'est un père, qui a des entrailles de bronze... » (L624). Trois ans plus tôt, on lui apprenait la mort subite d'un prêtre opposé à ses

desseins guyanais : « Votre lettre m'étonne [à entendre comme du Bossuet, cette "étonnante nouvelle"] et me fait admirer le soin que Dieu prend de nous. Pauvre M. Lafond ! C'était bien la peine de jurer une haine éternelle à une congrégation qui lui a fait tant de bien ! Je prie le Seigneur de lui pardonner ; pour moi je lui pardonne de tout mon cœur, mais je ne puis être fâchée de sa mort » (L483).

Sur la fin de sa vie, sa lucidité se fait presque cruelle à force de connaissance des faiblesses humaines. Pourquoi, lui demande-t-on, multiplier sous la seconde République, les petites maisons rurales ? Sa réponse est inattendue : « Cela place quelques anciennes dont nous ne saurions que faire, c'est une apparence de supériorité qui satisfait le petit orgueil : nous sommes si misérables ! » (L1011). Le *nous* sauve les apparences – « Vous savez que toutes, nous autres vieilles, écrivait-elle un peu plus tôt, si nous ne sommes pas supérieures nous ne sommes bonnes à rien » (L992) – mais ne peut valoir pour celle qui s'est saisie, voilà quarante ans, de la *réalité* du supérieur et l'a exercé pleinement jusqu'à sa mort. Tôt en fait, ses lettres sont émailées de formules pénétrantes, pascaliennes presque. En 1830 ainsi, de Cayenne, quelques jours avant que la Révolution de Juillet n'éclate à Paris : « Les pauvres humains ne sont jamais tranquilles ; on dirait qu'ils doivent rester pour toujours sur la terre, tandis qu'ils vont en poste [ce courrier rapide du voyageur pressé qu'elle emprunta plus d'une fois] dans le gouffre de l'éternité » ; en 1831, à peine moins grave, à sa sœur Marie-Joseph, de Mana cette fois : « De loin le monde paraît aimable ; il fait souvent des victimes et jamais des heureux » (L246).

Son pessimisme toutefois va de paire avec une sollicitude pour ses sœurs qui revêt parfois des attentions surprenantes. A la supérieure de Bourbon, en 1846, après plus de trois pages de l'édition actuelle de fort judicieux conseils, ce *nota bene* émouvant : « J'oubliais de vous prier de ne pas mettre sœur Sophie vers les morts ; elle [en] a une si grande peur qui pourrait lui faire mal... » (L667). En 1850, elle accompagne quelques sœurs, qu'elle a choisies elle-même dans les maisons normandes, jusqu'à leur lieu d'embarquement pour Cayenne : à la communauté d'Alençon, « deux pauvres petites sœurs converses m'ont donné dans l'œil. [...] Elles sont modestes et jolies et puis elles ne paraissent pas s'en apercevoir » (L1028).

Petite leçon de psychologie pour une supérieure maladroite, dans ce court billet qui commence ainsi : « Que vous avez peu d'adresse de vous montrer maussade en arrivant dans un pays nouveau. On fait force compliments sans savoir si on les mérite, on trouve charmant tout ce qui se montre à nous,

on est gracieuse, aimable » (L1073). Mais pour faire passer la réprimande, la missive commence par un *Ma grande sœur* et se conclut par *ma bien bonne sœur*. Dans une autre lettre, un peu raide, directive en tout cas, cette confiance soudaine, qui réchauffe le cœur de celle à qui elle est destinée : « Je cherche à vous éclairer, à vous rendre heureuse, voilà tout ; vous savez que j'ai une entière confiance en votre sagesse » (L682, 1846). Mais inversement, au plein milieu d'une correspondance au ton paisible, avec la supérieure de Limoux, la fondatrice surgit d'un coup, entière dans ses demandes impérieuses, en cascade : « Dites-moi le chiffre des malades, combien d'hommes et combien de femmes, combien d'élèves au pensionnat, à l'externat, enfin le chiffre du personnel. Et puis parlez-moi de Chalabre, de Lavelanet, etc. Tout m'intéresse, vous devez le comprendre ; ce n'est pas curiosité, c'est devoir » (L1089, 1851).

Retour en arrière : Mana, 1842. Elle évoque ses difficultés quotidiennes avec gravité, humour aussi : « Ce ne sont pas les Noirs qui me donnent le plus de souci ; ce sont les Blancs, ce sont les prêtres, les religieuses ; que d'expérience j'ai acquise à mes dépens ! que je serai difficile pour l'admission des sujets ! Vous auriez de la peine à me reconnaître ; ma vue baisse et je n'en vois que plus clair... Ma santé est très bonne, il me semble que je n'ai que quinze ans, mais je ne me regarde pas au miroir » (L511). Elle en a alors soixante-trois ! 1846, Paris : dans le conflit qui l'oppose à son évêque, la victoire passe enfin dans son camp : à sa soeur, Rosalie, sa confidente, presque sa complice, elle parle de l'évêque d'Autun : « Soyons prudentes et sages, ne nous plaignons pas que les couleuvres sont grosses, d'autres en avalent de plus grosses encore quoique leur gosier soit plus fin » ; elle fait allusion aussi à celui de Beauvais : « L'amour-propre blessé ne pardonne jamais... c'est dit pour une femme, mais bien des hommes sont femmes » (L672).

Pour terminer ce florilège, voici un fragment non daté (1841-1843 ?), un texte griffonné pour elle-même. La citation est intégrale :

« 1. Que je désire vivement connaître la sainte Volonté de Dieu... Qu'est-ce que la vie ? Une mort continuelle ; les jours passent et ne reviennent jamais. Mon Dieu que mon exil est long, quand sera-ce que je vous posséderai sans crainte de vous perdre.

« 2. Six parapluies à huit pièces ; quarante-huit ; un idem [à] dix [pièce] ; des chemins de la croix à six [pièce :] douze francs ; quatre parapluies à six [pièce :] 24 ; un idem : dix.

« 3. Quatre mille francs
Trois mille cent
Quatre mille
Dix mille
Vingt mille cent » (L468).

Entre stricte comptabilité et épanchement spirituel, la correspondance d'Anne-Marie Javouhey nous livre l'étendue de ses autres préoccupations, mais en taisant soigneusement l'une et l'autre, ses comptes d'ici-bas et son commerce avec l'Au-delà.

Abandonnons une approche impressionniste, justifiée pourtant, puisqu'il s'agissait ainsi de rendre vie à Anne-Marie Javouhey en donnant à lire – à entendre peut-être plus encore – des échantillons de sa correspondance toujours ferme, écrite dans une langue qu'elle maîtrise comme d'instinct, qu'elle nourrit d'expressions familières, qu'elle rudoie parfois, mais le plus souvent avec bonheur. Pour l'historien plus encore, toute sa correspondance restitue une époque, une congrégation et de l'une à l'autre, des histoires possibles, des histoires à faire. Faisons maintenant le rapide inventaire des questions que ce grand millier de lettres éclairent.

La correspondance d'abord met en lumière la spécificité d'une congrégation dont de nombreuses maisons sont immédiatement localisées à travers toute la France et surtout dispersées de par le monde dans les colonies françaises ou dans d'autres territoires lointains : elle montre surtout comment, pour répondre à cette situation singulière, Anne-Marie Javouhey met en place un mode original de gouvernement à distance, dans la mesure où elle-même, fondatrice de maisons coloniales ou exilée volontaire, se trouve pendant de longues années à des milliers de kilomètres du centre de sa congrégation. Paradoxalement elle ne se fixe en un lieu que pour des fondations lointaines ; en France elle sillonne les routes, visite les succursales, accompagne les jeunes sœurs à leur port d'embarquement. Partout pourtant c'est elle qui décide de la fondation des maisons, du placement des sœurs, du choix des supérieures. Mais pour elle gouverner, c'est aussi guider, encourager, raffermir, blâmer parfois, choisir quand il le faut ou suggérer les éléments du choix. Un seul exemple : une sœur est malade à Tahiti : la congrégation doit-elle la faire revenir en Europe ? Elle risque de mourir en route et elle mobilisera longuement deux sœurs pour l'accompagner au détriment des engagements de la communauté ; il faut plutôt, suggère-t-elle avec fermeté, accepter d'être soignée sur place et éventuellement d'y mourir (L716, 1846).

Les lettres de la fondatrice évoquent moins fréquemment les questions

d'enseignement. Mais Anne-Marie Javouhey reste constamment attentive à la vocation première de sa congrégation. On peut, en mettant en regard l'évolution de l'enseignement féminin dans la première moitié du XIX^e siècle, voir combien sont en phase les décisions en la matière de la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny. Sous la Restauration, la nouvelle famille religieuse prend son essor en se spécialisant dans les pensionnats, en métropole et dans les colonies, fragments dispersés d'un Empire perdu. Après la loi Guizot (1833) consacrée à l'enseignement primaire masculin et le décret Pelet qui tente d'étendre les bienfaits de la nouvelle loi aux filles, elle prend rapidement conscience qu'il faut donner une formation aux futures institutrices, doubler le noviciat d'un *juvénat* qui serait une sorte d'école normale qu'il importe d'ouvrir à Paris. Avec la seconde République (Loi Falloux 1850), qui pour la première fois légifère au bénéfice de l'instruction primaire des femmes, l'enseignement congréganiste connaît un nouvel essor : Anne-Marie Javouhey crée alors des écoles dans les petites villes et même en milieu rural, et point seulement pour donner des *supériorités* qui satisfasse la vanité des sœurs plus âgées !

La passionnante histoire d'une originale congrégation enseignante reste ici à écrire à partir d'autres sources internes à la congrégation. La correspondance pourtant, pour qui la lit avec attention, est irremplaçable non seulement pour faire apparaître, comme on l'a suggéré, les grandes lignes d'une politique judicieuse, mais aussi l'abrupte de pratiques surprenantes, incompréhensibles à première lecture. Cette notation par exemple, qui intrigue, qui choque, qui demande explication : « On reçoit cent trois mille francs, on ne devait en dépenser que cinquante mille mettons soixante mille ; il devrait toujours y avoir quarante mille francs à envoyer en France chaque année, j'espère bien que ce sera ainsi » (L192). De quoi s'agit-il ? Du pensionnat de la Martinique où sont élevées les filles de riches créoles ; de *ma pauvre sœur Louise*, en poste en 1829, et débarquée parce qu'elle *dépensait trop*. Anne-Marie Javouhey a fait ses comptes : un pensionnat comme celui-ci est destiné aussi, grâce à un bénéficiaire ici de l'ordre de 40 à 50%, à financer une congrégation qui a par ailleurs de lourdes charges. Les pensionnats, pour les sœurs de Saint-Joseph ne sont pas seulement une œuvre d'enseignement prioritaire mais aussi une source appréciable de revenus. Et cela vaut plus ou moins pour toutes les congrégations enseignantes au XIX^e siècle.

Noter les rendez-vous d'Anne-Marie Javouhey avec la politique conduit le plus souvent à pointer des absences. Par contre elle réside à Paris en 1848 : ses réactions à la Révolution, dont elle suit, mois après mois, les péripéties,

n'en sont que plus intéressantes. Pour les comprendre il faut se rappeler qu'elle est alors une personne célèbre pour sa lutte contre l'esclavage, qu'elle est aussi une femme âgée qui va sur ses soixante-dix ans, une supérieure apaisée sinon totalement comblée d'une congrégation reconnue. Ses réactions aux événements des premiers mois de la Révolution montre un surprenant mélange de prudence et de naïveté, compréhensible de la part de quelqu'un dont la bonne connaissance de l'ancienne administration ne pouvait guère être utile pour comprendre les transformations brutales de la vie politique qui s'opéraient sous ses yeux.

« Paris 14 mars 1848... Vous allez partagez notre étonnement, presque notre stupeur en nous sachant républicaines ; et puis nous en remercions le bon Dieu, car sans cela, nous serions communistes... » (L791). Ce péril *communiste* – il s'agit alors de certains socialistes pré-marxistes – elle dira plus tard en craindre la diffusion dans les Antilles, quand la propagande démocrate s'organise. « Paris 29 mars 1848 [...]. On est étonné ; on ne voit dans les rues à tous les coins, [que] des processions avec clergé, croix et peuple souverain, plantant des arbres de liberté, criant : vive la religion ! vive Jésus-Christ ! vivent les prêtres ! reconduisant les prêtres à leur église, toujours répétant... chapeau bas !... Arrivés à l'église, priant M. le curé de leur donner la bénédiction, puis lui demandant la permission de chanter l'hymne patriotique *La Marseillaise* et enfin embrassant M. le Curé, le *chef* » (L797). Texte d'anthologie qui illustre bien l'absence en 1848 de tout anticléricalisme, à l'encontre de 1830, et cette illusion lyrique des premières semaines marquée notamment par une religiosité déconcertante. Et pourtant dans la même lettre, Anne-Marie Javouhey avoue son pessimisme par ces conseils peu en rapport avec ce qu'elle vient de décrire : « Tenons-nous préparées à la mort » et : « ...nous serons obligées de donner notre argenterie... pour moi, je donnerai tout. »

16 mai. Une tentative insurrectionnelle de quelques républicains, adeptes du coup de force contre la nouvelle Assemblée, vient d'échouer : « Grâce à Marie, à Joseph, les chefs révolutionnaires sont [emprisonnés] à Vincennes. Paris respire, on dirait que tout est gagné » (L813). Les journées de Juin arrivent, dramatiques, sanglantes : les insurgés qui tiennent une partie de Paris pendant quelques jours, victimes ensuite d'une féroce répression, n'ont pas droit à sa compassion. 30 juin « le mal n'est pas fini, les méchants sont exaspérés, rien ne les ramène » (L829). 10 juillet 1848, elle revient sur les journées de Juin mais ne les voit qu'à travers la mort de Mgr Affre, tué sur les barricades : « Nous avons eu un beau spectacle, la religion un grand

triomphe. Paris a paru chrétien pendant deux jours. Les journaux vous diront en détail la mort et les obsèques de Mgr l'archevêque de Paris, martyr d'expiation pour ses diocésains ; quel triomphe pour la religion ! » (L832). Soulignons deux mots : l'*expiation*, manière alors commune de s'impliquer dans les maux de la société, qualifiés d'un point de vue seulement religieux et les *deux jours* : son sens critique n'est pas abusé par une unanimité de façade. 24 juillet 1848, la politique terre-à-terre reprend ses droits : « Nous avons souvent des changements dans nos prévisions ; nous avons compté quatre [ministres] dans trois mois ; je n'ai vu la figure d'aucun et chacun d'eux nous a rogné quelques plumes de l'aile » (L838). Pour finir, 9 décembre, la veille de l'élection présidentielle : préfère-t-elle Louis-Napoléon Bonaparte ou Cavainac ? On ne sait, l'essentiel pour elle est ailleurs : « Dieu veuille nous le [le président] donner chrétien et bon garçon, nous en avons besoin. J'ai la ferme confiance que nous serons plus chrétiens avec nos nouveaux gouvernants » (L871).

Tout cela est plutôt banal : en politique Anne-Marie Javouhey réagit comme la moyenne des catholiques, comme une femme qui en est habituellement tenue à l'écart, comme une personne d'un certain âge qui avait quelques repères dans l'ancienne classe politique et qui les a perdus d'un coup. Sa rectitude de jugement, son coup d'œil rigoureux ne peuvent trouver à s'exercer hors du champ de sa compétence, sauf à la marge. Ce qui la singularise nous surprend, tant au regard de la période que de la personne. Le 16 mai 1848, on relève cette notation brève qui intrigue : « Les prophéties n'ont pas menti, tout s'accomplit... » Et le 11 janvier 1849, rapportant à la supérieure de Cayenne la situation du pape, chassé de ses États, cette autre, qui éclaire la première : « Vous devez avoir les prophéties, méditez-les, nous en voyons l'accomplissement littéral. Si je peux rencontrer quelqu'un, ou plutôt mes sœurs vous les porteront, dès que le ministère voudra les faire partir » (L877). Les historiens, y compris du christianisme, tout à la nouveauté politique de 1848, ont souvent oublié qu'en ses temps troublés, comme encore après 1870, une apocalyptique au quotidien circule par des voies parallèles – dont Anne-Marie Javouhey est parfaitement consciente en distinguant les journaux des prophéties – et sert à beaucoup de personnes de mode naturel d'explication des troubles du temps. On pourrait être intrigué qu'une personne de grand bon sens, comme la supérieure de Saint-Joseph de Cluny, se laisse guider par cette littérature qu'il faudrait d'ailleurs mieux connaître : on doit peut-être rappeler que ses fonctions mêmes l'obligent à scruter l'avenir, ce qu'elle fait ici à sa manière.

Revenons, pour terminer cette promenade cursive, à deux points sensibles de la biographie d'Anne-Marie Javouhey, et d'abord à son long conflit avec l'évêque d'Autun. Cette correspondance laisse entrevoir les affrontements d'une femme d'exception avec un évêque qui, sans doute, ne l'était pas ; ce qu'elle nous livre toutefois n'est qu'un point de vue, passionnant sans aucun doute, partiel certainement, partial à sa manière. Pour juger il faut entendre les deux parties et remettre ce conflit dans son contexte. L'historien des congrégations peut ainsi affirmer sans difficulté qu'un pareil antagonisme n'est en rien exceptionnel : d'autres se produisent ailleurs aux mêmes moments là où des évêques autoritaires, désireux de contrôler la vie religieuse de leur diocèse, se heurtent à des femmes de fort tempérament placées à la tête de congrégations qui s'internationalisent rapidement ; il convient d'ajouter pourtant que ce conflit est singulier par sa durée, par son acuité (usage d'armes spirituelles – privations de sacrements pendant de long mois – pour faire plier la supérieure), par ses péripéties dramatiques.

En quoi cette correspondance peut-elle nous aider, malgré son caractère unilatéral, à mieux comprendre l'affrontement qui, à une époque où le droit des nouvelles congrégations n'est pas encore fixé, voit s'opposer la légitimité d'un évêque soucieux de contrôler l'ensemble de la vie religieuse de son diocèse et en particulier les congrégations de statut diocésain, comme l'est celle d'Anne-Marie Javouhey, à la légitimité d'une fondatrice, reconnue telle et donc apte de par son charisme – si certaines règles canoniques sont respectées – à diriger sa congrégation ? Sans doute d'abord en restituant la dimension proprement géographique de l'affrontement : l'évêque d'Autun veut diriger la congrégation parce que la maison mère (Cluny) se trouve sur son territoire, et que son diocèse est un espace nouvellement redessiné (en 1822) et donc encore mal contrôlé. La fondatrice répond de deux manières complémentaires à cette prétention, à ses yeux injustifiées : d'abord par la mise en place de noviciats de substitution, créant, pour contrer les offensives probables de l'évêque d'Autun, une multipolarité potentielle qui anéantirait – au moins amoindrirait considérablement – son pouvoir d'intervenir lié au contrôle de la maison mère ; et surtout par son itinérance, soit à travers la France soit surtout de par le monde, voire même par son excentration la plus totale en Guyane : au moment où le conflit est à son apogée, elle revendique ainsi le contrôle de sa congrégation parce qu'elle seule, qui vit sur sa marge la plus extrême a pu en prendre la véritable dimension. Imaginons, pour comprendre son audace, un Ignace qui aurait été en même temps un François Xavier et aurait gouverné pendant des années la Compagnie de Jésus à partir des ports de l'Inde !

L'analyse de la correspondance d'Anne-Marie Javouhey met surtout en lumière les trois éléments spécifiques qui alimentent le conflit et expliquent pour partie son âpreté. Le premier est lié à la tâche dévolue dès 1817 à la congrégation de fournir du personnel enseignant – et hospitalier bientôt – pour les colonies et, en conséquence aux rapports étroits que la fondatrice entretient avec le Ministère de la Marine qui alors s'occupe de ces territoires lointains. Anne-Marie Javouhey, comme d'autres congrégations à leurs débuts, mais plus longuement et plus visiblement qu'elles, prend appui sur les pouvoirs publics non seulement pour ramener des dissidentes lointaines à résipiscence (Île Bourbon) mais surtout pour faire pièce à la tentative de mainmise épiscopale sur son œuvre. Euphrasie Pellerier (Bon Pasteur) et Sophie Barat (Sacré-Cœur), à la même époque, cherchent pareillement des appuis pour résister à leurs évêques ; mais elles ont en principe le soutien de Rome qu'Anne-Marie Javouhey ne sollicite que tardivement ; elles disposent aussi d'aides moins visibles, mais plus assurées : la première se sert efficacement de ses relations aristocratiques, bienfaiteurs et premières sœurs ; la seconde, de ses réseaux cléricaux, particulièrement de ses liens avec la Compagnie de Jésus : de quoi dans l'un et l'autre cas contenir les attaques épiscopales. Anne-Marie Javouhey ne peut compter que sur la protection de l'administration, ce qui la rend plus vulnérable aux yeux d'un évêque décidé de faire appliquer son bon droit.

Un second élément peut avoir tout particulièrement avivé les conflits. Anne-Marie Javouhey, comme l'on dirait aujourd'hui en terme imagée, *franchit la ligne jaune* : en effet elle peut donner l'impression qu'elle empiète sur le territoire propre de l'évêque en intervenant directement dans le champ sacerdotal. Elle le fait de trois manières simultanées qui sont autant de crimes de lèse-majesté cléricale : d'abord en mettant rudement en cause la qualité des prêtres qui exercent leurs ministères dans les colonies ; en second lieu en envisageant de leur substituer une congrégation, les Pères de Saint-Joseph, qui paraît être sous sa dépendance ; enfin en tentant de former un clergé indigène, qu'elle recrute en Afrique et pour lequel elle ouvre une filière de formation avec l'aide d'un prélat qui couvre son expérience. Autant de manières de mettre en cause le monopole de la gestion et de la *production* du clergé, auquel un évêque ne peut pas ne pas être particulièrement sensible.

Toutefois ce qui sans doute a le plus contribué à exacerber le conflit – même si cela a été aussi sa force – est sa gestion familiale de la congrégation. On sait comment Anne-Marie Javouhey, longtemps absente de Paris, gouvernait par l'entremise de ses trois sœurs et bientôt de ses nièces. Des

cas semblables de mobilisation familiale, à la création des congrégations nouvelles, ne sont pas rares ; plus tard et dans un autre contexte, la famille Martin a pu aussi contrôler le Carmel de Lisieux ; mais la mobilisation de la famille Javouhey (sans parler du père dès le début, d'un frère ensuite, puis des neveux) représente un sommet rarement atteint dans la confusion du familial et de l'institutionnel. C'est, pour elle, une pratique qui lui paraît normale et dont elle ne se cache nullement. N'écrit-elle pas de Mana durant la période de conflit : « Cette nouvelle m'a décidé à prendre un congé et à aller en France, terminer avec mes trois sœurs des affaires qui ne me laissent pas de répit et que nous ne pouvons bien régler que de concert. »

Or ce gouvernement familial est utilisé comme une arme contre l'évêque d'Autun : non seulement celui-ci a toujours en face de lui une Javouhey qu'il ne peut en rien détacher de la fondatrice, mais encore il sait que toute tentative d'utiliser le refus de recevoir des novices comme arme de dissuasion dans sa lutte avec la fondatrice entraînerait une riposte immédiate par le déplacement du noviciat sur tel ou tel autre site de substitution déjà préparé et sous le contrôle d'un autre membre du clan familial. C'est tactiquement du grand art ! mais on peut comprendre que l'évêque n'apprécie que très modérément cette pratique d'autant plus qu'elle rend plus visible la force d'une sociabilité féminine qui conduit l'ensemble de la congrégation à faire corps avec la fondatrice et sa famille : jamais effectivement la revendication à l'auto-gestion de fait d'une congrégation de femmes n'a été poussée aussi loin. Ne récrivons toutefois pas l'histoire en dressant le portrait d'une Anne-Marie Javouhey invulnérable et victorieuse en tout temps. Ce serait oublier que l'affrontement a commencé par une défaite : l'évêque la contraint à l'été 1835 à signer un texte modifiant profondément les statuts de la congrégation. Certes elle se ressaisit vite, dénonce sa signature extorquée sans qu'elle ait pu consulter son Conseil, prend des mesures conservatoires... et part bientôt à Mana. Cette femme de caractère a du mal à se pardonner à elle-même ce qu'elle estime être une faute grave qui aurait pu mettre en péril son œuvre et elle s'imposera pour l'expier ce long exil guyanais de sept ans, à moins qu'elle n'ait là choisi un refuge où elle est assurée d'être pour un temps inexpugnable.

Mana ! Justement l'œuvre dans l'œuvre. Il faudrait ici encore, pour en comprendre l'importance, disposer de l'ensemble des sources : mais là au moins les lettres et rapports, de 1837 à 1840 notamment, permettent de voir la genèse de l'œuvre, ses progrès, sa réalisation, d'en apprécier aussi les limites.

1834, le projet : « Il est question de faire dans la Guyane française, près de Mana, un asile pour placer les Nègres qu'on destine à la liberté, pour les

instruire, les diriger pendant cinq ou sept ans, avant de les rendre entièrement libres ; ils seront dirigés par des lois religieuses à l'instar du Paraguay. Il y aura un protecteur blanc qui est désigné : c'est Javouhey. Dans chaque village il y aura un établissement de Pères et de Sœurs Saint-Joseph. Les villages ne seront que de cent ménages à peu près. [...] Nous avons de beaux modèles dans les Noirs que nous avons achetés : ils sont dirigés comme s'ils étaient libres [...]. Nous ferons venir des femmes du Sénégal pour légitimer les mariages et améliorer les mœurs ; on leur fera des instructions suivies sur la religion. Il n'y aura aucun mélange de Blancs, tous seront noirs, les chefs noirs, le protecteur [sera le] seul blanc » (L277). Si l'idée qui a présidé aux fameuses réductions jésuites retrouve vigueur (civiliser les peuples sauvages en les isolant, en les christianisant et en leur donnant un encadrement strictement clérical) sa réalisation est évidemment différente : l'expérience s'applique non aux Indiens mais aux Africains, transplantés, anciennement ou tout récemment – sans parler d'un déplacement supplémentaire de femmes ; elle se fait sous le contrôle de l'administration (non contre elle) et avec un encadrement féminin (et non masculin) ; elle concerne de petits effectifs – quelques centaines de personnes – et un laps de temps plus court, dans la mesure où Mana est le noviciat d'une liberté dont l'apprentissage se réduit à quelques années, même si l'issue doit être une colonisation réussie.

Destinée en principe aux Africains, transportés en Amérique comme esclaves mais passés sous le contrôle de leurs libérateurs anglais et français, la colonie de Mana s'agrège aussi des enfants, des esclaves locaux rachetés par la congrégation. Le but est bien la régénération morale et physique, à l'abri de la contamination des colons. L'idéal est de transformer les esclaves contraints à travailler en propriétaires, travaillant librement pour eux-mêmes. Les premiers contingents sont envoyés par l'administration en 1836 et 1837 ; en 1840 Anne-Marie Javouhey peut faire un premier bilan détaillé au moment de la libération des premiers esclaves. « Lors de leur arrivée à Mana, ils sortaient des fers. [...] Ils pensaient que leur qualité d'hommes libres leur donnerait la faculté de vivre sans aucun souci, sans aucun travail ; ils soupiraient donc après le terme de leur engagement... Mais des précautions avaient été prises [...] en leur donnant des idées de bien-être et d'intérêt, nous leur avons fait naître des goûts qu'ils ne croyaient pas capables de concevoir. Nous leur remettons une propriété à chacun, une portion de terre à soigner et à faire fructifier ; ce terrain, ils l'avaient préparé eux-mêmes, avec l'assurance que c'était pour eux ; ils le recevaient en bon état ; ils l'avaient convoité, ils en avaient sans doute réglé d'avance l'emploi du revenu. *En devenant libre, ils*

devenaient propriétaires et devaient par conséquent continuer à travailler [souligné par nous] » (L429). Texte presque trop explicite qui vante, avec ce mélange de candeur, de rouerie et de conviction que l'on retrouve en plus d'un rapport d'Anne-Marie Javouhey, la régénération, souhaitée et en voie de réussite, par la religion et par le capitalisme.

L'expérience de Mana est inséparable des utopies communautaires qui trouvent, à la même période, des terrains d'expérimentation dans le nouveau monde, en Amérique du Nord plus que dans celle du Sud. Toutefois, la correspondance d'Anne-Marie Javouhey montre bien que si le site de Mana aussitôt l'attire, c'est paradoxalement pour y faire des expérimentations les plus diverses. Au départ, en 1827, elle y envisage une classique colonisation sur un terrain disponible, effectué par des colons recrutés en France sur contrat, grâce à une participation financière de l'État qui assure l'installation et les vivres pour les débuts ; au terme de leur contrat les colons toucheraient un pécule qui leur permettrait de s'établir à leur compte. C'est sur cette base qu'elle part en 1828 et que s'opère la première colonisation. En 1829, devant ses déboires avec les colons, elle modifie non pas son projet – « notre système colonial basé sur l'esprit d'association et avant tout sur les principes et les sentiments de la religion » – mais ceux auxquels elle envisage de recourir pour le réaliser : « rien ne serait plus favorable que de n'introduire en quelque sorte dans ce pays que de jeunes orphelins des deux sexes. » L'idéal serait donc de commencer avec cinq cents orphelins (trois cents garçons et deux cent filles) de treize à quinze ans, aptes à la culture, encadrés par cent sœurs, « trente ouvriers, cinquante cultivateurs, vingt pasteurs suppléants d'ouvriers ». Au terme, si tout marche bien, on pourrait prévoir « quatre villages contenant chacun mille orphelins des deux sexes » (L206).

En 1830, après la Révolution de Juillet et la flambée d'anticléricalisme qui l'accompagne, Anne-Marie Javouhey, toujours sur place, se demande si Mana n'a pas été providentiellement choisi afin de devenir « un asile pour recueillir les débris d'un si triste naufrage » : puisqu'« en France la foi s'éteint elle [la foi] va porter son divin flambeau dans les déserts, parmi les sauvages qui ne l'ont pas méprisée ». Mais Anne-Marie Javouhey n'est pas femme à se complaire dans une vision catastrophique : « Nous sommes prêtes à recevoir tous ceux et celles qui veulent conserver la foi de nos pères, servir Dieu en esprit et en vérité ; nous sommes loin des méchants, sur la frontière d'un pays étranger à la France, et catholique. Nous pourrions établir un séminaire, un noviciat sans être à charge à personne. Nous avons des vivres pour trois cents personnes ; nous pouvons les augmenter à proportion des besoins, les bâtiments

de même » (L222). Incontestablement le spectre d'une Révolution qu'elle a connue dans sa jeunesse ne cesse de la hanter (« je crains toujours qu'on demande le serment aux prêtres », écrit-elle dans la même lettre) ; Mana, par un surprenant paradoxe, devient en 1830 un lointain et accueillant refuge dans une Guyane qui, sous le Directoire, a été, pour ceux qui étaient passibles des rigueurs de la loi, prêtres notamment, un lieu de déportation meurtrière.

Ce n'est donc qu'en 1834/35 que la nouvelle destination de Mana s'impose à la fondatrice : elle se substitue aux précédentes qui ont échoué ou qui n'ont pas même trouvé un début de réalisation. Pourtant cette généalogie n'est pas sans intérêt pour comprendre la signification de l'expérience ultime. Des colons adultes aux orphelins, des Européens aux Africains, on peut remarquer la gradation dans la radicalité : il faut trouver les éléments les plus purs de toute corruption, pour pouvoir les éduquer ; mais cette éducation est bien aussi une *civilisation* : et Mana doit être la démonstration en acte de l'efficacité du christianisme à *civiliser* puisqu'il est capable d'amener à une vie d'homme libre et de propriétaire, d'anciens esclaves. Nulle part peut-être n'est plus visible l'ambivalence du catholicisme vis-à-vis du monde moderne : corrompu et corrupteur parce qu'il rejette la vraie religion ; porteur cependant des valeurs de la modernité (*la civilisation*) s'il inclut la religion.

On peut lire la correspondance d'Anne-Marie Javouhey par piété, par dévotion ; on peut aussi s'y aventurer pour le plaisir de partager les aventures matérielles et spirituelles d'une femme surprenante et entreprenante. Pour elle toutefois, les termes indispensables de modernité ou d'archaïsme sont souvent inadéquats, car elle est tout à la fois ou différemment selon les cas, *moderne* et *archaïque*. On préférerait à tout prendre user d'un autre couple de qualificatifs, bien qu'ils ont l'inconvénient de renvoyer davantage à la subjectivité de l'observateur, et parler plutôt d'étrangeté et de familiarité. Elle nous est plus lointaine peut-être par la mise en *œuvres* multiples de sa foi, par son pessimisme foncier générant, comme par compensation, un activisme presque outrancier ; nous sommes davantage de plain-pied avec elle à cause de son indépendance de jugement, de sa conviction toujours présente et jamais mise en avant, de sa capacité enfin à répondre aux sollicitations de l'instant : elle nous rejoint en effet par son sens aigu de la nécessité d'agir de par le monde et dans l'urgence.

Au fait, Anne-Marie Javouhey est-elle si *hors norme* qu'après avoir été béatifiée en 1950, elle n'ait point encore rejoint le panthéon bien fourni des fondatrices canonisées ? Et pourtant, en termes de communication, c'est sans doute l'une des rares fondatrices du XIX^e siècle qui serait susceptible, d'elle-même, de parler à notre temps.